L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNAN CIE.
No. 81, RUE CHARTRES.

JOURNAL QUOTIDIEN.....	$12	payable d'avance.
DO. TROIS FOIS PAR SEMAINE.	$10	

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 2 MARS 1841.

POUR GOUVERNEUR :
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

COMPOSITION DU NOUVEAU CABINET.

La part de la réforme doit être satisfait de la manière dont le nouveau Président, l'élu de son choix, paraît avoir composé son cabinet.

M. Webster est un de ces hommes qui honorent la place qu'ils occupent, et dans tout le parti, si riche en beaux talens et en grands caractères, on n'aurait pas pu trouver un meilleur secrétaire d'Etat. Sa renommée est trop grande pour qu'il soit nécessaire de parler de lui. Le nom seul de Daniel Webster doit réveiller en nous l'idée de l'orateur et de l'homme d'Etat.

S'il y a aux Etats-Unis un homme qui puisse remettre de l'ordre dans nos finances, c'est sans contredit Thomas Ewing de l'Ohio. Intelligent, capable, honnête, actif et persévérant, il a tout ce qu'il faut pour faire un excellent secrétaire de la Trésorerie.

M. Bell, du Tennessee, est bien connu comme l'un des membres les plus distingués de la Chambre des Représentans. Mais ses connaissances spéciales et sa longue expérience lui donnent une aptitude toute particulière pour la place de secrétaire de la guerre et spécialement pour ses relations avec les Indiens.

George K. Badger, quoique jusqu'à présent peu connu hors de son Etat, est un des hommes les plus capables et les plus honorables qui existent. Membre éminent du barreau de la Caroline du Nord, il fut porté, jeune encore, à la place de juge à la Cour Suprême, mais son peu de fortune lui fit quitter ce poste honorable pour redevenir simple avocat. La pureté de son caractère, l'indépendance de ses opinions et sa modestie l'ont toujours empêché de rechercher les places et la popularité, et l'on doit savoir gré au général Harrison d'avoir été chercher le mérite modeste pour lui confier le département de la marine.

Francis Granger, de New York, le nouveau maître général des postes, est éminemment propre à l'emploi qui lui est confié. Laborieux, capable, probe et toujours affable et bon, il a su conserver toujours sa popularité tout en n'obéissant qu'à l'impulsion de sa conscience, comme il a su rendre de grands services à ses concitoyens sans se faire d'ennemis.

M. Curtenden, du Kentucky, était depuis longtemps désigné dans l'opinion publique pour remplir les fonctions d'avocat général des Etats-Unis. C'est assez dire que ce choix sera reçu avec acclamation.

Ainsi le tact que montre le général Harrison dans le choix de ses secrétaires d'Etat, justifie pleinement les espérances qu'on avait conçues de son impartialité et de sa sagesse.

Le bruit accourt hier dans notre ville que M. Fox, ministre résident d'Angleterre à Washington, avait demandé ses passeports et quitte la capitale. Cette nouvelle a été, dit-on, apportée par un passager venu par le bateau de Mobile; mais elle nous paraît plus que douteuse; les correspondance de Washington du 20 n'en font aucune mention.

Le Maine.—Les deux résolutions suivantes ont été présentées à la législature du Maine et renvoyées au comité des Frontières :

1o. *Résolution pour repousser l'invasion étrangère et pourvoir à la sureté de l'Etat.*

Résolu que le Président des Etats Unis sera instamment prié de demander la retraite immédiate des troupes étrangères qui ont envahi notre Etat et se trouvent dans la vallée supérieure du St. John, et que le gouvernement général de l'Union sera vivement appelé à aider l'Etat du Maine dans la rude tâche que lui impose sa propre défense.

2o. Attendu que l'Etat du Maine se trouve exposé à une invasion anglaise, commencée en 1839, renouvelée en 1840 et continuée jusqu'à ce moment, en dépit des plus solennelles stipulations. Attendu en outre que nous n'avons aucune confiance dans l'efficacité des négociations avec une puissance qui si souvent manque volontairement à ses engagemens, que de différer plus longtemps d'assurer les droits et de venger l'honneur de l'Etat est tout à la fois pour nous dangereux et deshonorant; en conséquence,

Il est résolu que le gouverneur sera autorisé à prendre des mesures immédiates pour faire cloguer les troupes de la reine de la Grande Bretagne, maintenant campées sur le territoire que le gouvernement anglais appelle disputé; mais qui, d'après le traité de 1783, les résolutions passées par les deux Chambres du Congrès en 1838 et les résolutions prises à différentes époques par la législature du Maine, appartient bien et dûment à cet Etat.

M. Webster.—Cet honorable sénateur qui va entrer dans le prochain cabinet, a adressé, sous la date du 10 février, au gouverneur du Massachusetts une lettre dans laquelle il annonce que sa démission sera présentée le 23 de ce même mois au Sénat des Etats-Unis et que son siège sera vacant à partir de ce jour. La lettre de M. Webster est digne de ce grand citoyen; elle est pleine de dignité, de convenance et de vrai zèle patriotisme. On doit regretter sans doute de voir un orateur aussi distingué quitter le Sénat; mais on se console en songeant que placé à la tête des principales affaires du pays, il pourra lui être encore d'une plus grande utilité comme secrétaire d'Etat que comme sénateur.

Il est arrivé hier un déplorable accident à bord du ferry de la première municipalité. M. Jacques Girardeau, étant occupé à examiner la machine, au moment où le bateau allait accoster, a été accroché par un fil de fer et a eu la tête tranchée par le mouvement de la machine.

On assure que, sur une proposition de son Exc. le Gouverneur, approuvée par le Sénat, pardon entier a été accordé à M. Le Gayard, pour le temps qui restait encore à courir avant l'expiration de sa peine.

Fanny Elssler—Il paraît que le directeur du Théâtre St. Charles ont conclu un engagement avec cette célèbre danseuse, aux termes duquel on doit lui donner $1,000 par soirée pendant 20 représentations.

FANNY ELSSLER A LA HAVANE.

A en juger par les journaux *Habaneros* que nous avons sous les yeux, la *divine Fanny*, pour nous servir de l'expression consacrée, n'aura pas à se repentir d'avoir visité la capitale des Antilles!

Au point de vue artistique l'accueil qu'on lui a fait a été sans contredit des plus satisfaisants, et elle n'a par été traînée du théâtre à ses demeures par ses admirateurs, comme à Baltimore, la faute en est probablement au temps détestable qu'il faisait le jour de sa représentation d'adieu, car on raid que rien ne nuit à l'enthousiasme comme une pluie battante. Mais d'ailleurs elle y a été louée jusqu'à l'adulation et admirée jusqu'au fanatisme. On en jugera par les passages suivans du feuilleton du *Noticioso y Lucero*.

" Depuis le matin (du jour de sa représentation à bénéfice) le ciel semblait annoncer la mort de la belle *sylphide*. Le vent change tout à coup, le nuageux précurseur des tempêtes amoncèle d'obscurs nuages sur notre horizon, et tout présage le *nord glacé*. Il pleuvait à la Havane. Quelques gouttes de pluie froide s'échappant des nues rapides augmentent l'anxiété des amis de Fanny lesquelles s'occupaient depuis huit heures du matin à essayer le vêtement qu'elles devaient endosser à sept heures du soir. Combien de jeunes cœurs ont battu alors avec une fréquence accélérée! Combien de beaux yeux se sont voilés en contemplant tristement cette atmosphère lugubre! Les funérailles de la sylphide étaient certes dans le ciel. Pendant un mois l'astre du jour avait brillé au zénit sans qu'un nuage en eut obscurci l'éclat. *Fanny* annonçait la chûte de ses ailes, sa mort, le thermomètre le jure de cet adieu! L'élégant revêt un habit de deuil et le vieillard tremble de froid et la jeune fille tremble d'amour.

Jamais nous n'avons vu tant de monde au grand théâtre de Tacon. Les spectateurs formaient une masse si compacte qu'on ne voyait qu'un public de têtes. Les loges, les couloirs, les *lundas*, les vestibules tout était plein.

" La très gracieuse Fanny a été enchanteresse dans la Sylphide où elle a déployé toute la supériorité de son art, toute la grâce, toute la séduction fascinatrice de ce mouvement si doux, si suavement ondulatoire qui arrache involontairement des applaudissemens spontanés, universels. Grand fut le triomphe de Fanny dans le *Salon de Jerez*, car plus d'un spectateur *Jerezino* s'est écrié dans son enthousiasme *Bien! vive Jerez!* Et en effet il est impossible de danser avec plus de grâce ....

" Des applaudissemens frénétiques, des fleurs, des oiseaux, des vers, des couronnes furent les holocautes offerts à la belle Fanny. Une magnifique couronne, descendue majestueusement du dôme, et soutenu par un parachute couleur de rose, vint couronner le dupason d'une centralisme. Les oiseaux ornés de rubans voltigèrent sur la scène et autour des loges, l'enthousiasme était général.

" A la sortie du théâtre la pluie tombait par torrents et rien ne saurait rendre la confusion qui régnait sous le vestibule et dans les couloirs.

" Précédée de la musique militaire et d'une compagnie, et suivie d'une foule immense en dépit de la pluie, la célèbre Fanny sortit du théâtre emportée par un *coupe de Excelentisimo Senor Conde de Penalver*, qui toujours galant, toujours obséquieux pour les notabilités artistiques qui visitent notre beau pays, accompagnait avec diverses autres personnes de distinction l'aimable Cracovienne, la poétique Sylphide, l'enchanteresse Fanny. Le cortège s'est arrêté un instant à la place Mesarrada pour permettre à Fanny de recueillir les acclamations triomphales du public qui la suivait."

Au point de vue pécuniaire qui n'est pas à dédaigner, même pour les artistes, on pourra juger par le détail suivant, que nous empruntons au *Diario de la Habana*, et la *divine Fanny* a dû être satisfaite.

9 représentations à $1000	$9,000
1 do à son bénéfice,	11,000
	$20,000

Vingt mille piastres en moins d'un mois, sans compter les honneurs et les hommages! Et qu'on dise ensuite que la Havane n'est pas le pays de cocagne des artistes!

(Rapporté pour l'Abeille.)
CHAMBRE DES REPRESENTANS,
Lundi, 1er. mars 1841.

Pétitions, Mémoires et Résolutions.—M. Morse demande l'autorisation de présenter au nom du comité judiciaire un rapport sur un bill relatif aux élections, que a été renvoyé antérieurement au Sénat. Ce bill est d'une haute importance et il a pour but de remédier efficacement aux fraudes électorales. La Chambre accorde l'autorisation poite ordonne de déposer le bill et le rapport sur le bureau sujets à l'appel de la Chambre.

M. Burke soumet à la Chambre une pétition des directeurs du Chemin de fer de Nashville qui est renvoyée au comité de finances.

M. Aubert présente une résolution qui enjoint à l'ingénieur civil de examiner les obstructions du bayou Bonfalon de faire un rapport sur ce sujet à la prochaine session législative.

Après dispense des règles, M. Baylies rapporte, au nom d'un comité spécial, un bill pour l'incorporation de l'Académie de Montpellier.

Comité Fédéral.—M. Gulon, au nom du comité des ameliorations intérieures, fait un rapport défavorable à une pétition des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de la Rivière Rouge. Ce rapport est déposé sur le bureau sujet aux ordres de la Chambre.

Le même comte rapporte le suivant résolution ordonnant au Trésorier de faire publier dans le Bayou Sarah, 2o. un substitut au bill pour venir à l'aide des habitans du bayou Pierre Parc. Ce substitut sujet les textes ordonnant, puis est adopte par 73 oui contre 6 non.

M. Pichot, après dispense des règles, introduit un bill pour organiser l'aide du Bataillon d'Artillerie de la Nouvelle Orléans; ce bill est adopté: 72 oui, 6 non.

M. Burke, après dispense des règles, présente un bill pour organiser l'aide de l'incorporation des caisses d'épargne de la Nouvelle Orléans.

M. Clark présente une résolution qui enjoint à nos sénateurs et représentans au Congrès, de demander au Congrès l'appropriation nécessaire pour compléter le système de défense de la Nouvelle Orléans et des passes de Mississipi qui soudunent à la ville.

Message du Sénat.

Sur motion de M. Ratiff la Chambre s'occupe de différens messages adressés par le Sénat.

Acte pour convoquer une convention à l'effet de consulter l'opinion du peuple au sujet de certains amendemens à faire à la constitution. Rejeté sur le bureau.

Acte pour augmenter la compensation des jurés dans le zème district judiciaire. Adopte après la seconde et la troisième lecture.

Acte pour incorporer l'Académie de l'Union, ce bill subit sa deuxième lecture, puis est adopté.

Sur motion de M. Wadsworth la Chambre se dispense de ses règles et s'occupe d'une acte du Sénat qui crée un jury de police pour le district de la paroisse d'Orléans qui se trouve au-delà du rayon fiscal. Ce bill subit au second et au troisième lecture, puis est adopté.

Résolution qui enjoint au bureau des travaux publics d'ouvrir et de dégager les embouchures de l'Atchafalaya et du Grand. Après un large débat, M. Wadsworth présente un substitut qui enjoint au susdit bureau d'ouvrir une obstructions qui gênent le cour de l'Atchafalaya et de faire un rapport sur l'utilité qu'il y aurait à les faire disparaître. Ce substitut, après quelques moments de discussion est retiré et la résolution originelle est adoptée.

La Chambre adopte le bill qui vient à l'aide d'Augustin Pugh.

Bill relatif à l'établissement d'un jardin botanique est mis à l'ordre spécial du jour pour demain.

Bill pour les Jurés.

Le bill pour égaliser les taxes d'Etat est mis en discussion. M. Burke parle en faveur du bill; M. Guion le combat du moins dans ses détails. M. Burke demande que le bill soit renvoyé jusqu'au moment où l'on aura des informations bien exactes et où l'on pourra laisser un bill des taxes sur un système parfait d'égalité. M. Bell combat chaudement la proposition de M. Guion. Son rejet est mis aux voix et le scrutin donne le résultat suivant: 17 oui, 18 non. Le bill lui même est déposé sur le bureau sujet aux appels de la Chambre.

M. C. M. Conrad prête serment comme membre de la Chambre des Représentans.

M. Morse, après dispense des règles, présente un acte supplémentaire à la loi qui pourvoit à la décision de certaines questions légales entamées dans les 3me, 8me et 10me districts judiciaires. Ce bill subit trois lectures et passe.

Sur motion de M. Thomas, la Chambre s'occupe du bill autorisant la nomination d'avocats de district pour les paroisses d'Ouachita, Caldwell, Franklin et Caddo. Ce bill subit quelques amendemens, est soumis à une troisième lecture et passe définitivement.

Le bill qui autorise Mistress Tyler à agir comme tutrice des enfans de H. Gurlie est l'autre explicatif des articles 128 et 356 du code de procédure subissent leur trois ème lecture.

En motion de M. Baylies, la Chambre s'occupe de l'acte pour fixer la juridiction des juges de paix dans leurs propres districts et renvoie ce bill au comité judiciaire.

La Chambre s'ajourne.

EXTERIEUR.

TAMPICO.

Le brick *Charles Carroll* venant de Tampico d'où il a fait voile le 14 février, allant à New York, a touché le 27 à la passe Nord Est et y a débarqué quelques passagers qui sont arrivés hier soir en ville.

Le bruit courait à Tampico qu'Arista, qui se trouvait au Saltillo, était prêt à embrasser la cause fédérale avec Canales. Il serait étrange que ce dernier (qui a tout récemment abandonné la cause du fédéralisme et fait sa soumission volontairement et solennellement au gouvernement centraliste) repassât encore une fois dans les rangs d'un parti qu'il a naguère déserté et trahi. Cependant la chose n'est pas impossible: ces choses là se voient au Mexique.

Du reste, on ajoute que la plus grande tranquillité régnait ou paraissait régner dans l'intérieur.

Une *conduita* était arrivée à Tampico avec environ un demi million de piastres. Sur cette somme, de trente à cinquante mille piastres étaient destinées pour la Nouvelle-Orléans, mais il n'y avait nul bâtiment en partance pour notre port.

HAVANE.

Nos journaux par le Natchez ne nous sont parvenus que hier. Heureusement qu'ils ne contiennent guère rien, sauf les nouvelles commerciales, qui ne sont que d'un intérêt exclusivement local.

MEXIQUE.

On trouve dans les journaux de la Havane quelques nouvelles du Mexique jusqu'à la mi-janvier mais rien d'important. Toujours des mouvemens de troupes, toujours des plaintes contre un gouvernement qu'on ne cherche pas à changer et contre des lois que nul ne songe à améliorer. Peut être reconnaîtra-t-on, enfin, qu'il n'est pas de liberté possible sans patriotisme.

Buenos Ayres.—*Extrait d'une lettre de Montevideo, 5 décembre 1840.*

La levée du blocus n'a pas encore eu l'effet qu'on en attendait, de ramener la tranquillité dans les affaires de ce pays. Rosas et Lavalle sont toujours en lutte, et l'on craint que Buenos-Ayres ne soit bientôt le théâtre d'une lutte sanglante.

(*N. Y. Comm Advertiser.*)

Canada.—Sir George Arthur a abdiqué le gouvernement du Haut-Canada le 10 février dernier; ce gouvernement cesse, en le fait, qu'il n'a une existence qu'idée.

Cap de Bonne Esperance.—Des lettres datées de la ville du Cap, et publiées par les journaux de New-York, donnent quelques détails sur ce qui se passe des parages éloignés. Il paraît que trois baleiniers américains ont péri dans le courant d'août à la hauteur du Cap Sud-Ouest de la Nouvelle-Hollande.

Décédé hier à onze heures, M. JACQUES GIRARDEAU, natif de Nantes.

Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 2 du courant, à 10 heures et demie du matin.

Son corps est exposé à l'ancienne Bienville et Bourgogne. 2 mars

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Aurelur, Crowell, Havre, S & J P Whitney
Brick Eureka, Bates, Boston, Lyeropool, do
Barque Osprey, Gaylord, New York, capit.
Francis Stanton, Lefavour, Boston.
Brick Eureka, Bates, Boston, S & J P Whitney
Brick Eureka, Bates, Boston, S Fernandez
Emeline, Pitman, Bristol, R. I. J M Bailey
Gael, Temperance, Deiser, Calcasieu, A & P Pujo

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, Martyn, venant de la Passe Sud-Ouest.
Sloop Hero, Sawyer, de Barataria.
Steamer Kentucky, Bowly, de Lagnyra.
Steamer Vicksburg, Grice, de Vicksburg
" Rob Dixon, Kinney, de Bayou Sarah
" Felicians, Jordan, de Bayou Sarah.
" Invincible, Walworth, de Natchez.
" Alabamian, Hurry, de Lafourche.
" Hail Columbia, Northam, du Port Hudson.

MEMORANDA.

Arrivée à New York de ce port, 10 fev., navire Andrew, Durfee.
Départ de New York pour ce port, 18 fev. brick Ludwig, Lermond.
A New York pour ce port, 10 fev., navire Hilah, Hammond. Portant le 30, brick Oceana, Creighton, de; navires Charlemagne, le 26; Louisville, Hunt, 28.
Arrivée à Baltimore, le 18 fev. frégate Rosalie.
Arrivée à Liverpool pour ce port, 11 fev. goel. Notts, Hopkins.
Au Port au Prince pour ce port, goel. Roxens, Berrick.
A la Havane pour ce port, brick Copenhagen, Thompson, partant sous peu; Empressario, Hernandez, 24; Doric, Rentford, Columbia, Windle, 28.
Havre, arrivée, Cristinette, Villalonga, N. O.; Estrella, Marinsang, do; 16, Juanita, Gazell, do; 18, Pepita, Marin, do; 17, pattie, Alcock, Cunstadt, N. O.; 16, Cuba, Thomas, do; 21, Leonore, Sharp, do; Adrian, Williams, do; Virginia Antoinette, Place, do; Triunfo, Domenecho, do.

DERNIERES DATES.

New York	fev 18	Liverpool	janv 7
Boston	fev 17	Londres	janv 9
Philadelphie	fev 19	Havre	jan 9
Washington	fev 19	Paris	jan 9
Baltimore	fev 19	Bordeaux	jan. 9
Charleston	fev 23	Madrid	dec 30
Vera-Cruz	janv 9	Cadiz	nov 30
Tampico	fev 14	Havane	fev 28
Mexico	janv 8	Houston	fev 2.

☞ Le comité d'arrangement pour le service funèbre en mémoire de Napoleon, qui aura lieu le 5 mars courant, se propose de faire reconnaissance à la mémoire en exprimant le regret de ne pas avoir pu le faire du vivant de cet homme. Le Général Forstall a fait offrir pour orner le catafalque et la prie d'agréer ses remerciemens — Les mêmes remerciemens sont adressés à M. Bellot pour l'aigle impériale dont qu'il a bien voulu mettre à la disposition du comité.

Succession de Nicolas Girod.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre cette succession, sont priées de les faire connaître à MM. A. Guillet & Dreux, exécuteurs testamentaires datés, comme aussi, tous débiteurs sont prévenus de n'avoir désormais à s'adresser qu'à ces mêmes ayant seuls capacité pour recevoir et régler la succession; tous payemens faits contrairement au présent avis seront de nul effet et valeur.
A. GUILLET & DREUX,
23 fev.—3 en 10 j. Exécuteurs

MR. BLANARD, *Docteur Dentiste*, qui a habité plusieurs années cette ville, y est de retour dans l'intention d'y exercer de nouveau sa profession. Mr. Blanchard a habité Paris cinq années environ et a été pendant son séjour dans cette dernière ville le collaborateur et successeur de M. Bunquet dentiste du Roi.

M. Blanchard vient d'établir sa résidence dans la rue St. Louis entre Royale et Bourbon No. 80 ou on le trouve tous les jours, de dit heures du matin à trois heures.

Son domicile à Paris, est rue de Richelieu No. 46—Cabinet du dentiste du Roi. 15 fev—6, 8pc

AVIS.—Les personnes qui ont acheté à la vente de Vile A Vali et qui n'ont pas encore reçu leurs marchandises sont priées de le faire immédiatement.

CHANGE sur Londres, à vendre par SCHMIDT & Co.
27 fev 99, rue Bienville.

Par autorité.

(No. 25.)
ACTE

Pour changer le mode de tenir les élections dans la paroisse de l'Ascension, et pour changer aussi les Districts électoraux de la dite paroisse.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, que dès après l'adoption de cet acte, les lieux ci-dessous désignés, seront ceux où se tiendront à l'avenir les élections de la paroisse de l'Ascension, savoir: premier district électoral, à la maison de cour de Donaldsonville: second district électoral, à la maison ou près de la maison du juge Duthil: troisième district électoral, au magasin ou près du magasin de Voisin Hebert; et quatrième district, à la maison ou près de la maison de François Picou sur la rivière Amite, et les élections devront être tenues de la manière suivante: le premier jour d'élection aura lieu dans le premier et quatrième district, le second jour dans le second district, et le troisième dans le troisième district, et toutes lois contraires aux présentes, sont abrogées.

WM. DEBUYS,
(Signé) Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) F. E. BOSSIER,
Président du Sénat, Pro. tem.
Approuvé le 24 Février 1841.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 26.)
ACTE

Pour venir au secours des Dutty Demery et ses enfans et Allen Demery.

Attendu que des intérêts ont été demandés à la législature que Mally Demery, veuve de Jean Demery, et ses enfans, Jean Demery, Antoinette et maintenant de la paroisse de Caldwell, veuve de David Demery homme libre, de couleur, qui a rendu service et honneur dans diverses occasions pendant la dernière guerre, et employé au service comme soldat à l'attaque de la Nouvelle Orléans en mil huit cent quatorze et quinze, et qui, depuis la mort de son mari, Mally a été seule chargée d'un grand nombre d'enfans, se trouve dans la plus grande pauvreté et quoqu'elle jouisse de une bonne réputation et qu'aucun plaintes ne soient portées contre elle, il lui est ordonné, d'après un acte intitulé "acte pour empêcher les personnes de couleur, libres d'entrer dans l'Etat, et pour d'autres objets", rendu en seize mil huit cent trente, de quitter l'Etat; que le mari de la dite Mally, avait trois frères qui ont servi avec honneur dans l'armée pendant la dernière guerre, et que la dite Mally avec deux frères qui ont combattu dans l'armée à l'attaque de la Nouvelle Orléans, dont l'un mourut d'une blessure qu'il reçut pendant l'action.

Et attendu que des informations ont aussi été données, que Allen Demery libre du dit David Demery, nouvel dans l'armée de la Nouvelle Orléans en mil huit cent quatorze et quinze, qui jouit d'une bonne réputation, et qu'aucune pl inte n'a été portée contre lui, et qu'il lui est aussi enjoint de quitter l'Etat.

Section 1re. En conséquence, il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, que les dites Mally Demery et ses enfans Allen Demery, personnes de couleur, libres, seront dorénavant exempts des dispositions d'un acte intitulé "acte pour empêcher les personnes de couleur libres, d'entrer dans l'Etat, et pour d'autres objets," et de telles autres lois conformément auxquelles il est enjoint aux personnes de couleur libres, de quitter l'Etat.

Section 2me. Et il est de plus décrété, etc. Que cet acte sera en force à date de sa passation.

WM DEBUYS,
(Signé) Orateur de la Chambre des Représentans
(Signé) F. E. BOSSIER,
Président du Sénat pro tem.
Approuvé le 24 Février 1841.
(Signé) A. B ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No 27.)
ACTE

Pour venir au secours des cautions d'Alfred B Cheney, ex-sheriff de la paroisse des Rapides.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, que dès après l'adoption de cet acte, les biens ci-dessous désignés, seront ceux où se tiendront à l'avenir les élections de la paroisse de l'Ascension, savoir: premier district électoral, à la maison de cour de Donaldsonville: second district électoral, à la maison ou près de la maison du juge Duthil: troisième district électoral, au magasin ou près du magasin de Voisin Hebert; et quatrième district, à la maison ou près de la maison de François Picou sur la rivière Amite, et les élections devront être tenues de la manière suivante: le premier jour d'élection aura lieu dans le premier et quatrième district, le second jour dans le second district, et le troisième dans le troisième district, et toutes lois contraires aux présentes, sont abrogées.

WM. DEBUYS,
(Signé) Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signe) FELIX GARCIA,
Président du Sénat
Approuvé le 26 Février 1841.
(Signé) A. B ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEUR.

De l'avis et avec le consentement du Sénat

A C. Hunter, sheriff de la paroisse de Concordia.
A. B. Fitlet, encanteur pour la paroisse de Concordia.
George Cook, Juges de paix et notaires publics de la John Sweeney, x paroisse d'Ouest Feliciana.
A. Ducros, sheriff de la Cour de Commerce de la Nlle Orleans.
Jacob Humble, sheriff de la paroisse de Caldwell.
Wm C. Carr, do. de Union.

BANQUE DES AMELIORATIONS
Nlle-Orleans, ce 1er. mars 1841.

A une élection tenue par les actionnaires de la Banque des Améliorations, le 27 février dernier, les personnes suivantes ont été élues directeurs pour l'année courante, savoir:

J. M. DUCROS.
V. ROUMAGE.
A. CHARLES MAGER,
F. MARSOUDET,
C. LESSEPS,
E. KERSTALL,
J. VIOSCA.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, M. J. M. Ducros a été unanimement réélu président de cette Banque.
2 m L. BERNARD, Caissier

AVIS D'ELECTION.
GARDES D'ORLEANS—Attention.

La compagnie se réunira au Boucaut demain, à 7 heures du soir, à l'Hotel de Ville, pour procéder à la nomination d'un sous lieutenant, en remplacement de G Grezat démissionnaire, sous la présidence du major J Dufour.

Par ordre du capitaine.
JUSTIN DUREL,
2 m ANT DUBUY, Sergt major.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

UNE assemblée des membres du Bataillon d'Artillerie aura lieu à l'Avenal, Samedi 6 Mars, à 7 heures du soir, à l'effet de nommer un nouveau commis. Les membres sont priés d'être ponctuels. G. GASTON BRULE,
27 fev capt. Comm. indact.

Les habitants de la paroisse de la Nouvelle-Orleans représentant par le soussigné, ont l'honneur de prévenir, tant pour leur bonheur et pour le bonheur des concurrens de Charles F. Hozey, ex-sheriff de la paroisse de la Nouvelle-Orleans en sa capacité officielle vs. Chs. F. Hozey et ses cautions.

COUR DE COMMERCE.—No. 2404.—Les soussignés ont l'honneur par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orleans, sequestre judiciaire dans cette affaire prévient les créanciers du dit Chs. F. Hozey, (en sa capacité officielle) d'avoir à présenter leurs réclamations dans trente jours de la date d'icelle en produisant les pièces à l'appui, et toutes personnes qui lui doivent pour frais de la vente pour requises de ne pas se faire de retard.
Nouvelle-Orléans, 9 mars 1841.
FRED RUDISON
2 mars Bureau du sheriff, maison de Cour.

CHANDELLES DE BLANC DE BALEINE et feuilles de cidre.
4000 caisses chandelles de New Bedford,
3000 rolles, huile d'hiver blanchie,
30 barils huile de baleine,
2 do de do tonneux,
10 caisses feuilles de cuivre pour les toitures,
6 do do mince,
500 feuilles de cuivre assorties pour chaudronnerie,
30 barriques sucre pour teinture,
6 aiguilles,
75 do chandelles de suif de Boston,
75 do barils pacanes, 1 do noyer
WALTON & COUTANY,
2 m 2, et 29 Nelle Levee.

MORUES.—300 caisses et 30 paquets morues, à vendre par
2 mars WM. GRANT, 26, rue de la Commune.

CHANDELLES de Suif.—300 caisses, à vendre par
2 mars WM. GRANT, 26, rue de la Commune.

FER.—50 tonneaux fer rond, plat et carré, d'Angleterre et en dimensions assorties, à vendre par
2 mars P. A. GIRAUDB, 12 rue Tchoupitoulas.

CIGARES.—100,000 Regalias, Impériales, Carolines, &c de marques connues, à vendre par
2 mars P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY.—50 barils rectifié, à vendre par
2 mars P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE de Cognac, vin de Porto, de Xerez, à vendre par
2 mars P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

SUCRE et Mélasse.—103 boucauts sucre jaune, 30 barils mélasse en débarquement et à vendre par
2 mars P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

CERISES A L'EAU DE VIE.—36 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par LORELIHE & VALETON,
2 mars 9, Toulouse, et encog. Royale et Douane.

EAU DE VIE COGNAC.—30 demi pipes eau de vie, de preuve de Castillon Jeune, à vendre par LORELIHE & VALETON,
2 mars 9, Toulouse, et encog. Royale et Douane.

SIROPS assortis—à vendre par LORELIHE & VALETON,
2 mars encog Royale et Douane.

PORC.—500 barils mess et prime, en magasin et à vendre JOHN R SHAW & Co.
2 mars 24, rue Feydras.

GRAISSE.—200 barillets et 50 barils en magasin et à vendre par JOHN R SHAW & Co.
2 mars 24, rue Feydras.

HARICOTS blancs—100 barils en magasin et à vendre par JOHN R SHAW & Co.
2 mars 24, rue Feydras.

ORANGE, sur Philadelphie, du 1 au 5 jours de vue, à vendre par J. ALBERT,
2 mars 26, rue St Louis.

CAFE de la Havane—100 sacs prime vert, en magasin et à vendre par L. A. LEVY Jr.,
2 mars 24, rue Feydras.

MIEL de l'Ouest.—10 barils, à vendre par JOHN R SHAW & Co.
2 mars 24, rue Feydras.

BŒUF.—200 barils bœuf mess, aux magasins de Transportation et à vendre par BOGART & HAWTHORN,
2 mars 63, rue Gravier.

HARICOTS.—200 barils en débarquement et à vendre par CHAS. DOANE,
2 mars 99, rue Feydras.

CIGARRES.—57,160 cigares de la Havane en débarquement du steamer Natchez, à vendre par J. M. CABALLERO,
2 mars 32, Vieille Levee.

CAFE de la Havane vert, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
2 mars 32, Vieille Levee.

CIGARRES de la Havane—Regalias, impériales, canonnes, trabucos et autres, à vendre par J. M. CABALLERO,
2 mars 32, Vieille Levee.

EAU DE SELTZ—récemment reçu et à vendre par CLASON & VILES,
27 fev 47, rue de Chartres

TOILE d'Irlande 4/4 en pièces et demi pièces, brestagnes, ostopilles, Creas, à vendre par CLASON & VILES,
27 fev 47, rue de Chartres

WHISKEY rectifié—500 barils, à vendre par J. M. CABALLERO,
2 mars 32, Vieille Levee.

CIGARES.—Un assortiment considérable de cigares de toutes sortes, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

HUILE D'OLIVE &c.—220 paniers huile d'olive surfine, 260 caisses morues fraiche, 90 Quarts et huitains bl. maquereaux, 230 Paniers pommes de terre de Liverpool, à vendre par B. LAFON,
27 fev 6, Vieille Levee.

TOILE A VOILES.—27½ pièces convenable pour tentes à vendre à bas prix par GEO. GREEN & BRO.,
27 fev 56, rue Gravier.

SALDERATUS—10 barriques et 30 ½ barils salderatus en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co.
27 fev

ORANGE sur Paris, à vendre par CHEVREMONT & Co, 38 Royale.
19 fev

BŒUF à l'inspection et à vendre par CHAS. DOANE, 99 rue Feydras,
24 fev

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 1er mars 1841.

LES personnes dont les noms suivent ont été nommées par le Gouverneur et le Sénat directeurs de cette institution pour l'année courante:

MM. F. D. Pilié, Félix Labatut,
O. Bendouniqui, Joseph Reyner,
M. S. Cucullu, J. B. Walton.

Et les personnes suivantes ont été rapportées par les juges de l'élection tenue le 22 du mois dernier, comme ayant obtenu le plus grand nombre de votes:

MM. J. M. Kennedy,
J. E. Jolly, C. Toledano,
Fred. Buisson, Aug. Cavelier,
H. D. Peirce, Pierre Guillard,
E. Sainet, R. Brugier,
L. De Feriet, P. A. Hébrard.

Et il a été assemblée tenue aujourd'hui, J. B. R. Vignié a été réélu président.

2 mars—2 RICHARD RELF, caissier.

AVIS DENCAN.—P. Du Bertrand & Co. ont adopté pour leurs jours d'acces de secrétaire No 74, rue de la Vieille Levée, les mardis, jeudis et vendredis de chaque semaine. 2 mars—2 et 4

NOURRICE à louer—Une femme de couleur, excellente nourrice, désire se placer en cette qualité.
S'adresser rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne, No. 141. 2 mars—2

MR. PINGUET, Pharmacien, donne avis au public qu'il a pris le directoire de l'ancienne pharmacie Moncenet, dans ce quartier, et qu'il ne cessera rien de plus important pour cause de réparation et devant ouvrir du 10 au 15 courant. 2 mars 14

AVIS.—Le public est prévenu que la société ci-devant existant entre le soussigné et Rothery Graham, sous la raison de Bourg et Co, a été dissoute le 20 juin 1840 d'un commun accord. Le soussigné, depuis cette époque, a continué de tenir seul pour propriétaire ladite maison, et maintenant et M. Graham n'y est restée que comme premier commis. Avis est donné maintenant que le 1er de ce mois, février 1841, le dit Graham a cessé d'être attaché à l'établissement et qu'il n'a aujourd'hui aucun pouvoir d'agir pour le soussigné comme agent ou en toute autre capacité.
2 mars—3f M. BOURG.

AVIS aux Capitaines et aux Négocians.—Le soussigné étant le seul agent des pilotes de la Louisiane, et ayant de bonnes raisons de croire qu'il y a souvent, dans la transmission des ordres de pilotage de la Balize à cette ville, quelques lettres contenant des ordres qui se perdent ou s'égarent, prévient le public de ne pas payer les ordres de pilotage qu'ils n'auraient pas reçu, et qu'une plainte a été déjà faite dans les dix dernières jours, d'après laquelle il lui faire connaître à qui ils l'ont été. S. HERMAN,
2 mars—4 250, Vieille Levee.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.—Present l'honorable Charles Maurian, juge.

No. 9793.—Nelson Farragne contre ses cinq nègres.—Sur surrogatoire ordonnant la vente des dits nègres, il est ordonné par la Cour que tout